



**Monsieur Prévot**  
**Président du CDH**  
Rue des Deux Églises, 41  
1000 Bruxelles

Louvain-la-Neuve, le 05 mai 2019.

**Contact: [presidence@upbpf.be](mailto:presidence@upbpf.be)**

**Objet : MEMORANDUM UPBPF 2019**

Monsieur Le président du CDH, Monsieur Maxime Prévot

Suite au débat organisé par l'Union Professionnelle Belge des Psychomotriciens Francophones le 2 février 2019 à Namur, débat auquel vous avez eu la gentillesse de participer en vous faisant représenter par Madame Bonnet, des tables rondes ont permis de dégager des préoccupations prioritaires qui réunies dans un mémorandum vous ont été envoyées en date du 28 février 2019.

A ce jour nous n'avons pas reçu acte de bonne réception de cet envoi et donc aucune réaction permettant de supposer un intérêt de votre part.

D'autre part, la lecture de votre programme ne nous donne pas la possibilité de prendre acte de réponses plus précises aux questions posées dans ce mémorandum. (Mémorandum joint)

Nous constatons qu'à aucun moment la profession du psychomotricien n'est explicitement mentionnée, alors qu'elle pourrait y figurer à bien des égards.

Voici les points parmi quelques propositions « concrètes » que vous soutenez sur lesquels nous attirons votre attention :

## 1. FAMILLE

### Améliorer l'accueil de l'enfant au moment de sa naissance

#### Améliorer l'accessibilité des services et des soins aux enfants

Concrètement, vous proposez de

Soutenir de manière spécifique les milieux d'accueil développant **des projets dits « inclusifs » (des enfants porteurs de handicap, des enfants à besoins spécifiques, des enfants socio-culturellement défavorisés)**

**Concrètement, prévoyez vous la présence de psychomotriciens afin de soutenir les enfants et l'équipe dans ce projet ?**

#### Améliorer la qualité des services et des soins

Concrètement, vous proposez de :

- Mettre en œuvre la réforme du système d'accueil de la petite enfance (dite la réforme MILAC) visant à répondre aux besoins des parents et des enfants et à soutenir les services existants (souvent en difficultés financières) ;

**Concrètement, prévoyez vous l'intégration du diplôme de bachelier en psychomotricité au sein des milieux d'accueil de la petite enfance ( réforme MILAC) ?  
Cette question nous inquiète et ce, malgré un courrier de Madame Gréoli**

## 2. ENFANCE

- Améliorer la qualité des services et des soins

Concrètement vous proposez de

Créer une formation dans l'enseignement supérieur pour l'enfance et la gestion des milieux d'accueil et revoir celle de puéricult(eur)rices afin de répondre à l'évolution des besoins, notamment **d'accueil inclusif**. De plus, des liens plus étroits seront assurés entre l'enseignement et le milieu professionnel afin d'améliorer la qualité de la formation, notamment via les stages ;

**En ce qui concerne l'accueil inclusif , le psychomotricien est formé à accompagner de manière PRECOCE l'enfant en situation de handicap et sa famille proche.**

**Pourquoi ne pas nommer notre profession de psychomotricien qui peut, encore une fois, répondre à ce besoin de santé fondamental ?**

**Pensez vous inclure les psychomotriciens dans la formation de ces futurs « spécialistes » de la petite enfance ?**

### 3. HANDICAP AIDE A LA PERSONNE

Le premier mouvement est de toujours donner la primauté à la personne, de faire confiance en sa capacité de décider elle-même et **de l'aider à construire sa vie pour la rendre la plus « libre » possible.**

Concrètement vous proposez de

- Mettre en place en Wallonie le projet d'assurance-autonomie, permettant ainsi **la création de 2.000 emplois dans le secteur des services aux personnes**, permettant à chaque personne en perte d'autonomie (quel que soit son âge) de bénéficier de services à domicile de qualité ;

**Le psychomotricien est formé pour accompagner la personne à tous les âges de la vie. Il favorise l'intégration ou le maintien du lien entre les fonctions motrices, émotionnelles, cognitives et symboliques de la personne.**

Cette lettre a pour objet de dégager des liens directs et étroits existants entre vos propositions et notre profession. Nous ne pouvons toutes les évoquer au sein des 346 pages que vous soutenez pour le programme fédéral,FWB&Wallonie et des 346 pages du programme Fédéral, FWB&Bruxelles,.

Nos membres nous interpellent quant au suivi de cette journée du 2 février, au suivi des tables rondes, au suivi du Mémorandum et des questions posées en son sein.

Après accusé de réception, nous attendons une réponse de votre part concernant ce sujet sociétal et social important.

Anne Taymans Co Présidente de l'UPBPF

Massimo Maiorama Co Président de l'UPBPF

Catherine Leclercqz Secrétaire de l'UPBPF